



Bulletin du Réseau des femmes parlementaires des Amériques

SEPTEMBRE 2011 – MARS 2012

Nouvelles du Réseau
Nouvelles de la présidente
Thèmes d'étude 2011-2012
Contribution des membres

CONTENU

Présidence (2010-2012).....	1
Nouvelles du Réseau.....	3
Nouvelles de la Présidente.....	7
Thèmes d'étude du Réseau 2011-2012.....	9
Contribution des membres	13

PRÉSIDENTE

DIVA HADAMIRA GASTELUM

DÉPUTÉE FÉDÉRALE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE MEXICO

La députée Gastelum, originaire de l'État de Sinaloa, a obtenu une licence en droit de l'*Université d'Occidente*. Elle possède une maîtrise en droit de la famille ainsi que des diplômes de spécialisation en droit parlementaire, en politiques publiques axées sur les droits humains des femmes, en administration publique et en droit pénal.

Depuis 1978, M^{me} Gastelum est affiliée au Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), où elle a été dirigeante de l'organisme des femmes « priistes » (membres du PRI), tant au niveau municipal qu'au niveau provincial. Au sein du parti, profitant de son inclusion au Conseil politique provincial, elle a été l'instigatrice de la réforme pour la reconnaissance politique et l'égalité des genres en politique dans l'État de Sinaloa.



M^{me} Gastelum a été députée locale de la LVI^e Législature du Congrès de l'État de Sinaloa. À cette occasion, elle a occupé la présidence de la Commission de l'égalité des genres et de la famille et elle a été présidente du bureau du Congrès. Elle s'est distinguée comme auteure de la Loi pour prévenir, éradiquer et sanctionner la violence familiale (première de son genre au Mexique).

Comme députée fédérale de la LIX^e Législature, elle s'est distinguée comme co-auteure de la Loi générale sur l'accès des femmes à une vie sans violence et comme fondatrice du Centre des études pour l'avancement des femmes et l'égalité des genres.

En tant que députée locale de la LIX^e Législature du Congrès de l'État de Sinaloa, elle a travaillé à la constitutionnalisation des droits de la personne et à l'élaboration du premier budget de l'État de Sinaloa étiqueté en fonction du genre.

M^{me} Gastelum est actuellement députée fédérale de la LXI^e Législature. À la Chambre des députés, elle préside la Commission spéciale pour les familles.

NOUVELLES DU RÉSEAU

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU PRÉALABLEMENT À LA RÉUNION ANNUELLE, QUÉBEC, CANADA, 5 SEPTEMBRE 2011



La réunion du Comité exécutif du Réseau en prévision de la Réunion annuelle a eu lieu le 5 septembre 2011. En l'absence de la Présidente du Réseau, empêchée pour des raisons de santé, la vice-présidente, la députée Emilia Alfaro Di Franco a dirigé les travaux.

Les autres membres du Comité exécutif qui ont assisté aux travaux sont les suivantes:

- Mme Monique Richard, députée et représentante de l'Assemblée fondatrice et du Secrétariat du Réseau
- Mme Norma Esparza Herrera, sénatrice et représentante de l'Amérique du Nord
- Mme Hortensia Margarita Lopez Quintana, députée et représentante de l'Amérique centrale
- Mme Mireya Zamora Alvarado, députée et représentante de l'Amérique Centrale
- Mme Yuderka De la Rosa, députée et représentante des Caraïbes
- Mme Doralisa Mercedes Aravena, députée et représentante du Parlement patagonique
- Mme Estela Mendez de De Micheli, députée et représentante de l'Union des parlementaires sud-américains et du Mercosur

Les membres ont ensuite approuvé la liste des huis observatrices qui ont assisté à la réunion.

La réunion a permis de réviser et d'approuver les documents pour la Réunion annuelle du lendemain. Aussi, les membres ont procédé à la désignation de cinq rapporteuses pour l'étude des thèmes du Réseau contenus dans le plan de travail 2012-2012 :

Thème eau, environnement et condition féminine :

- *Mme Doralisa Mercedes Aravena, députée du Parlement patagonique (à titre d'observatrice seulement à partir de décembre 2011)*
- *Mme Mireya Zamora Alvarado, députée de l'Assemblée législative du Costa Rica*

Thème pauvreté, équité salariale et autonomisation économique des femmes :

- *Mme Ileana Brenes Jimenez, députée de l'Assemblée législative du Costa Rica*
- *Mme Alicia Verónica Gutierrez, députée de la province de Santa Fe en Argentine*
- *Mme Monique Richard, députée de l'Assemblée nationale du Québec*

X^e RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU, QUÉBEC, CANADA, 6 SEPTEMBRE 2011

La X^e Réunion annuelle du Réseau a eu lieu le 6 septembre 2011 en présence d'une cinquantaine de participantes. Le thème principal de la réunion était : « Engagement des femmes pour un futur meilleur : eau, pauvreté et développement durable ». Ce thème incluait les deux thématiques d'étude du Réseau pour la période 2010-2012. Deux expertes ont pris la parole pour initier le débat sur la question : Mme Almas Jiwani, présidente du Comité national d'ONU Femmes Canada et Mme Angélica De la Peña, consultante en droit de la femme et de l'enfant au Mexique.

Par la suite, un échange de questions et d'opinions a eu lieu entre les conférencières et les participantes sur les différents aspects du thème, dont la féminisation de la pauvreté, la privatisation des ressources en eau, la représentation politique des femmes et le rôle que les femmes peuvent jouer (en particulier les femmes parlementaires) pour améliorer la condition de la femme.



À la suite du débat, la présidente a introduit à l'auditoire l'invitée spéciale de la réunion, Mme Rocío García Gaytán, présidente de la Commission interaméricaine des femmes (CIM) de l'Organisation des États américains. Mme García Gaytán a présenté les travaux de sa commission en plus de proposer d'initier une collaboration entre le Réseau et la CIM.

Le président de la COPA et président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, est venu souhaiter la bienvenue aux participantes de cette importante réunion à Québec.



La députée de l'Assemblée nationale du Québec et rapporteure du Réseau sur le thème de la participation politique des femmes, Mme Monique Richard, a présenté les principales conclusions de l'étude que le Réseau a menée sur ce thème depuis les deux dernières années.

Deux projets de résolutions ont été présentés sur « la participation politique des femmes » et sur « l'engagement des femmes pour un futur meilleur : eau, pauvreté et développement durable ». Des modifications ont été proposées et adoptées par les participantes qui ont ensuite adoptées les versions finales des deux textes.

Finalement, la Présidente a présenté l'ouvrage de recherche sur lequel nous avons travaillé dans la dernière année et qui s'intitule « Femmes et mouvements armés en Amérique ». En particulier, elle a remercié le Centre d'études pour l'avancement des femmes et l'équité des genres du Mexique et son comité de députés, tout comme le Congrès mexicain qui ont fourni un appui fondamental pour mener à terme cet exercice de recherche. Elle a souligné qu'il s'agit d'un précédent important pour le Réseau et pour la COPA de pouvoir compter sur sa propre bibliographie sur cette question et sur des éléments d'analyse en ce qui a trait aux gains et aux apports des femmes dans l'histoire du continent, afin que ces derniers soient connus de nos sociétés. La présidente a conclu en annonçant qu'un nouveau travail de recherche, intitulé "Femmes dans les Amériques", serait présenté lors d'une prochaine réunion de la COPA et du Réseau.





COLLABORATION AVEC LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES (CIM) DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Donnant suite à l'intérêt partagé entre la présidente du Réseau et la présidente de la CIM lors de la dernière Réunion annuelle au sujet de l'idée d'initier une collaboration entre les deux organisations, des échanges ont été effectués durant l'automne pour définir les grandes lignes de cette coopération. Bien que les projets doivent encore être confirmés, la CIM a proposé au Réseau de participer à son 2^e Forum hémisphérique « Leadership et citoyenneté entière des femmes pour la démocratie » qui aura lieu en juillet 2012 en République dominicaine. Aussi, il est question que le Réseau participe dans un projet de renforcement des capacités des commissions parlementaires traitant de condition féminine. Comme première étape de collaboration dans ce projet, nous avons accepté de participer à une consultation préliminaire qui sera évoquée lors de la réunion du Comité exécutif du Réseau de mars.

NOUVELLES DE LA PRÉSIDENTE

PARTICIPATION DE LA PRÉSIDENTE DU RÉSEAU LORS DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE DE LA COPA, LES 27 ET 28 OCTOBRE 2011, À LA HAVANE, CUBA, ET PRÉSENTATION DU LIVRE "FEMMES DANS LES AMÉRIQUES"

La présidente du Réseau a participé à la réunion de la Commission de la santé et de la protection sociale qui a eu lieu à la Havane, Cuba, les 27 et 28 octobre 2011. À titre de représentante du Réseau, la présidente a pu participer aux débats sur les thèmes d'étude de la Commission qui s'inscrivent en ligne directe avec des questions relatives à la condition féminine comme la santé maternelle et l'assistance aux personnes handicapées.

Au terme de la première journée de travaux, la présidente du Réseau a pris la parole pour présenter le travail de recherche effectué sous son égide qui s'intitule « Femmes dans les Amériques ». Elle a ensuite dirigé un bref échange entre les participants sur les défis de la condition féminine dans les Amériques.




PARTICIPATION DE LA PRÉSIDENTE DU RÉSEAU AU SÉMINAIRE INTERNATIONAL D'EXPERTS DANS LES RELATIONS ENTRE LES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS ET LES PARLEMENTS, BELGRADE, SERBIE, 21 AU 23 FÉVRIER 2012



Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies et le parlement de Serbie ont invité la présidente à participer au séminaire international d'experts dans les relations entre les institutions nationales des droits humains et les parlements.



Le séminaire avait pour objectif de produire un ensemble de principes et de recommandations pour l'ONU afin d'améliorer la relation entre les institutions mentionnées et les parlements pour la



protection des droits humains et la reddition de comptes. Il convient de préciser que la participation à ce séminaire était limitée à une cinquantaine d'experts en provenance de partout dans le monde, dont la présidente du Réseau et un parlementaire de l'Équateur qui y ont représenté le continent américain.

CONCLUSION

Ces activités résument le travail accompli par le Réseau depuis septembre et sont un reflet des priorités sur lesquelles la présidente souhaite qu'il continue à travailler pour les mois à venir d'ici la fin du mandat des membres du Comité exécutif et de son mandat de présidente.

La présidente est certaine que la manière dont les membres contribuent au Réseau sur les thèmes décrits ici génère de plus grands consensus pour éradiquer les fléaux qui affligent les femmes du continent. Elle apprécie l'accueil reçu envers les documents présentés et, en particulier, celui reçu à la réunion du Comité exécutif pour la présentation de « Femmes dans les Amériques », en espérant qu'il rencontre son objectif et soit distribué dans les parlements auxquels vous appartenez.

THÈMES D'ÉTUDE DU RÉSEAU 2011-2012

Par le Secrétariat du Réseau

QUELQUES PISTES SUR LE THÈME : *PAUVRETÉ, ÉQUITÉ SALARIALE ET AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES*

L'étude du thème *Pauvreté, équité salariale et autonomisation économique des femmes* est à l'ordre du jour du Réseau pour la période 2010-2012. L'article paru dans le dernier bulletin dressait un portrait général de la thématique. Rappelons d'abord les principales dimensions de la question avant de proposer des exemples concrets d'actions entreprises par des États des Amériques, afin de servir de pistes de réflexion aux membres du Réseau.


Les Nations Unies définissent l'autonomie des femmes à partir des cinq principaux critères suivants : le sens de la dignité, le droit de faire et de déterminer ses choix, le droit d'avoir accès aux ressources et aux opportunités, le droit d'avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, et la capacité d'influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social plus juste nationalement et internationalement¹.

Pour faire un pas de plus et se concentrer sur l'autonomisation économique, nous nous référerons aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) élaborés entre autres par l'ONU, la Banque mondiale et l'OCDE, et qui sont maintenant devenus une référence universelle pour identifier les cibles à atteindre afin d'éradiquer la pauvreté d'ici 2015. Le troisième objectif, « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes », traite spécifiquement de l'autonomisation économique. L'ONU a fait de cet objectif l'un des piliers de l'atteinte d'autres OMD, tels que l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim, l'éducation primaire pour tous et l'amélioration de la santé maternelle.

Les trois principales dimensions de l'autonomisation économique des femmes ont été identifiées ainsi :

- Les opportunités économiques, soit accroître l'employabilité et l'entrepreneuriat, promouvoir les emplois décentés et faciliter l'accès à des produits financiers et du crédit adaptés à leurs besoins;
- L'amélioration des statuts légaux et des droits des femmes en matière de droits de propriété, droits de succession et d'héritage, droits du travail, etc.;
- La participation et l'inclusion des femmes dans les processus de décisions économiques par l'instauration de mécanismes qui encouragent leur présence dans les instances décisionnelles.

¹ Programme des Nations Unies pour le développement, *Innovative approaches to promoting women's economic empowerment*, 2008, p.9, [<http://www.undp.org/women/publications.shtml>].



Comme vous pouvez le constater, ce sujet apparemment pointu nous ramène à toutes les dimensions de la pauvreté. Ces obstacles, auxquels les femmes sont soumises, freinent leur émancipation et leur développement et, en définitive, l'égalité entre les genres. Pour poursuivre l'étude du thème, voici quelques exemples de mesures concrètes adoptées par des États membres de la COPA :

- Au Costa Rica, le gouvernement collabore avec les entreprises privées de petite et moyenne taille en offrant une « certification égalitaire » à celles qui favorisent l'inclusion des femmes. Ce programme concilie des politiques sociales aux pratiques du secteur privé afin de favoriser l'autonomisation des femmes. Il permet notamment d'augmenter la productivité des entreprises qui y adhèrent et de développer de nouvelles normes et pratiques pour favoriser l'égalité des sexes au travail².
- Au Pérou, un projet de construction de routes en milieu rural est mis en œuvre avec le souci d'assurer une implication importante des femmes. Les femmes prennent part à l'ensemble du processus, tant en ce qui a trait au travail administratif qu'aux tâches manuelles. De cette façon, le projet permet de combattre les préjugés et de permettre à des femmes de s'engager dans leur communauté tout en acquérant une expérience précieuse. Qui plus est, la construction des routes a permis de faciliter les déplacements des femmes (pour vendre les produits récoltés par exemple) et des jeunes filles pour avoir accès à l'école, ce qui pose souvent problème dans les régions rurales³.
- Au Honduras, un programme offre le soutien technique et juridique aux familles qui ne possèdent pas de terre mais désirent s'en procurer, en mettant l'accent sur la participation et la formation des femmes. Étant donné qu'elles doivent s'occuper des enfants et des tâches ménagères, les femmes ont peu de temps à consacrer à d'autres activités. En concevant des projets adaptés à leurs besoins et en soutenant les services publics de santé, d'enseignement et de soin à la petite enfance, le programme a permis de faire grimper à 24 % le nombre d'entreprises locales gérées à la fois par un homme et une femme⁴.
- En ce qui a trait à la représentation politique des femmes, de nombreux pays d'Amérique latine ont adopté un système de quotas dans leurs parlements nationaux afin d'augmenter la proportion de femmes au sein des instances décisionnelles. L'Argentine fut le premier pays à mettre en place cette mesure en 1991. La Bolivie, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, le Honduras, le Mexique, le Panama, le Paraguay et le Pérou ont emboîté le pas par la suite⁵.

Espérons que les quelques exemples ci-dessus servent d'inspiration aux membres du Réseau afin qu'elles puissent poursuivre l'étude de la question. Les rapporteurs présenteront un rapport final sur le thème lors de la prochaine Réunion annuelle du Réseau.

2 Programme des Nations Unies pour le développement, *op. cit.*, p.25.

3 *Ibid.*, p. 29.

4 *Ibid.*, p. 65.

5 Pär ZETTERBERG, *Do Gender Quotas Foster Women Political Engagement? Lessons from Latin America*, Political Research Quarterly, vol. 64, n°2, décembre 2009, p. 720.



QUELQUES PISTES SUR LE THÈME : *EAU, ENVIRONNEMENT ET CONDITION FÉMININE*

L'un des deux thèmes d'étude du Réseau pour le mandat 2010-2012 s'intitule *Eau, environnement et condition féminine*. Le présent texte vise à proposer des pistes de réflexion pour mieux cerner les concepts évoqués afin de guider la réflexion des membres du réseau.


En général, les changements climatiques entraînent des conséquences plus importantes sur la condition des femmes qui vivent en situation de précarité ou de pauvreté, et particulièrement pour les femmes en milieu rural. D'abord, les femmes aux prises avec cette réalité sont bien souvent seules à s'occuper de leur famille. En cas de crise environnementale ou de désastre naturel, le fardeau des responsabilités familiales ne fait que s'alourdir, étant donné qu'elles ont accès à moins de ressources ou de services. De fait, leur condition ne fait qu'empirer lorsque d'importants changements environnementaux surviennent. Les impacts de ces changements sur l'accès à une eau potable de qualité méritent une attention particulière.

À l'heure actuelle dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, 93 % de la population en milieu urbain a un accès durable à une eau assainie, comparativement à 69 %⁶ pour la population vivant en milieu rural. Bien souvent, les désastres naturels ou les modifications importantes de l'environnement causés par les changements climatiques vont engendrer des baisses importantes des réserves d'eau et des modifications dans la distribution de l'eau sur le territoire, sans compter les changements dans les précipitations ou les sécheresses. Ces phénomènes ont de lourdes conséquences pour les personnes vivant en situation de pauvreté et particulièrement les femmes en milieu rural. En effet, les pénuries d'eau potable et les changements dans les précipitations rendent plus laborieux l'accomplissement des tâches quotidiennes de ces femmes. Elles se retrouvent également doublement affectées étant donné que la production agricole, qui est leur principale source de revenu, nécessite beaucoup d'eau et est très vulnérable aux changements environnementaux et climatiques.

La contamination de l'eau et la dégradation des infrastructures d'assainissement et de distribution de l'eau potable causées par la pollution et les changements environnementaux peut également entraîner de graves conséquences sur la santé humaine, particulièrement sur celle des femmes enceintes, des jeunes enfants et des aînés, qu'ils vivent en milieu rural ou urbain. À ce sujet, les femmes sont affectées différemment des hommes, étant donné qu'elles sont souvent responsables des soins aux personnes vulnérables de leur entourage.

Ces phénomènes affectent également les jeunes filles en situation de pauvreté, qui subissent notamment les contrecoups des migrations causées par les changements climatiques. Dans beaucoup de cas, les hommes doivent se déplacer pour trouver du

⁶ UN Department of Economic and Social Affairs Statistic Division, *Progress towards the Millenium Development goals, 1990-2005, Goal 7 – Ensure environmental sustainability*, ONU, 2005, p. 12.



travail tandis que les femmes restent au foyer pour s'occuper de la famille et ont besoin de l'aide de leurs filles pour compenser, ce qui contraint souvent ces dernières à quitter l'école prématurément.

Les États doivent donc adopter des lois et prendre des mesures qui tiennent compte de la réalité des femmes lorsqu'il est question de développement durable et en particulier de l'approvisionnement en eau, tant pour la production agricole que pour l'usage personnel. Par exemple, les femmes en milieu rural ont souvent un accès réduit aux services et n'ont pas une formation technique égale à celle des hommes. Elles sont donc moins outillées pour prévenir ou réduire les effets des changements climatiques. Pour améliorer leur situation, il est possible de susciter leur participation à différents projets qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Par exemple, au Pérou⁷, des femmes participent à un projet de construction de routes en milieu rural. Cela facilite l'accès à l'eau et aux ressources à moyen et à long terme, tout en permettant aux femmes de développer de nouvelles compétences.

Au Brésil, la chaire UNESCO Eau, Femmes et Développement a été établie en 2006 à l'Université fédérale d'Ouro Preto. Elle vise à « créer un réseau national et régional de femmes ayant un pouvoir de décision dans le domaine de l'eau, capables d'intervenir sur les décisions ayant un impact sur l'information, la formation et la protection des femmes des quartiers sensibles particulièrement vulnérables quant à la qualité de l'eau »⁸.

À la lumière de ce survol de la thématique, on constate que les femmes sont affectées différemment que le sont les hommes par les changements climatiques et les problèmes environnementaux, surtout les plus pauvres d'entre elles. Il importe donc de trouver davantage de moyens pour favoriser l'implication des femmes et s'assurer qu'elles occupent une place centrale au sein de leur collectivité et de leur État dans la recherche de solutions pour assurer un développement durable et humain de nos sociétés. Ces éléments pourront guider la réflexion des membres du Réseau ainsi que la rédaction du rapport sur ce thème.

⁷ Programme des Nations Unies pour le développement, *Innovative approaches to promoting women's economic empowerment*, 2008, p.29.

⁸ UNESCO, *Chaire UNESCO « Eau, Femmes et Développement »*, [en ligne] <http://www.unesco.org/fr/unitwin/access-by-region/latin-america-and-the-caribbean/brazil/chaire-unesco-eau-femmes-et-developpement-753/>, page consultée le 8 février 2012.

CONTRIBUTION DES MEMBRES



Contribution de M^{me} **Mireya Zamora Alvarado**

*Députée de l'Assemblée législative du Costa Rica
Représentante de l'Amérique centrale au Réseau*

FORUM INTERNATIONAL SUR LES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 11 novembre 2011, j'ai eu le privilège d'être invitée à clôturer le Forum international sur les femmes et le développement durable qui se déroulait à Beijing, en République populaire de Chine.

Organisé par la Fédération des femmes de Chine, ce forum réunissait 300 femmes de partout dans le monde qui se sont démarquées en tant que leaders dans différents domaines et secteurs, notamment des ministres et hautes fonctionnaires responsables des questions de genre et de développement ainsi que des hautes fonctionnaires des Nations Unies, dans le but d'échanger sur les progrès, perspectives et défis relatifs au rôle fondamental que jouent les femmes pour la réussite du développement durable.

Cette activité nous a offert une occasion unique pour revoir et actualiser nos engagements, promouvoir de nouvelles avenues de coopération internationale et aborder certains des thèmes sociaux, environnementaux et économiques qui préoccupent toutes nos sociétés.

Le plus important est que cet événement nous a permis de renouveler notre motivation, de forger de nouvelles communautés et alliances, et de renforcer la position des groupes souvent relégués à un rôle de deuxième plan, comme le sont les femmes.

En ce sens, bien que les dialogues internationaux soient, depuis plusieurs années, centrés sur des objectifs environnementaux qui pourraient se réaliser au détriment de l'économie et de l'emploi, il apparaît évident aujourd'hui que la protection de l'environnement n'est pas incompatible avec le bien-être économique et social.

En ce qui nous concerne tout particulièrement, en tant que femmes, nous remplissons des fonctions clairement définies et investissons notre temps, notre énergie, nos compétences et notre vision personnelle dans le développement des familles, des communautés et des nations. Ainsi, nous sommes la pierre angulaire de tous les efforts qui visent à réaliser un développement humain durable à moyen et à long terme.

Nous ne devons pas oublier que le développement humain durable tient compte non seulement des conditions environnementales et de la protection des ressources humaines, mais aussi de la durabilité sociale, qui est fondée sur l'inclusion, l'élimination de la pauvreté extrême, la promotion de l'égalité entre les genres, l'encouragement à

l'éducation, les relations collaboratives et la croissance individuelle et familiale de toutes les personnes.

Les progrès en matière de droits des femmes constituent l'une des révolutions sociales les plus importantes et profondes de toutes celles accomplies au cours de l'histoire. Amartya Sen, lauréat d'un prix Nobel d'économie, le souligne bien pertinemment : « Rien n'est plus important aujourd'hui, dans l'économie politique du développement, que de reconnaître à leur juste valeur la participation et le leadership des femmes dans les domaines politique, économique et social ».

Cette réflexion nous indique la voie à suivre en tant que société et fixe comme priorité pour les nations l'exercice d'une surveillance constante de l'environnement dans lequel évoluent les femmes, afin que l'on exige pour elles, chaque jour, de meilleures opportunités, une plus grande participation, davantage de respect et l'égalité pour toutes.

Texte original en espagnol





Contribution de Mme **Monique Richard**

Députée de l'Assemblée nationale du Québec

Représentante du Secrétariat du Réseau des femmes

LA FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Malgré les progrès notables enregistrés au cours des décennies précédentes, la féminisation de la pauvreté existe toujours au Québec. Que ce soit en matière de précarité de l'emploi, d'inégalité de revenus, d'équité salariale ou du fardeau lié au travail domestique, les causes des inégalités entre les sexes sont similaires partout dans les Amériques. Au fil des ans, les parlementaires québécois ont adopté différentes mesures afin d'améliorer la situation économique de leurs concitoyennes.


Au Québec, les femmes occupent des emplois précaires dans une proportion plus grande que les hommes et bien souvent, ces emplois sont rémunérés au salaire minimum. En effet, de tous les employés au salaire minimum, 63,4 % sont des femmes et la moyenne d'heures de travail hebdomadaires pour ce type d'emploi est de 25 heures. Ce phénomène a des incidences directes sur les conditions économiques d'une proportion importante de femmes, dont le faible salaire et les conditions de travail précaires les placent en situation de pauvreté et de vulnérabilité. Des mesures comme la hausse du salaire minimum ou la construction de logements sociaux sont des moyens d'améliorer de manière directe les conditions économiques des femmes étant donné qu'elles sont plus nombreuses que les hommes à consacrer plus de 30 % de leur revenu au logement.

La *Loi sur l'équité salariale*, adoptée en 1996, vise à corriger les écarts salariaux qui découlent d'une discrimination fondée sur le sexe en obligeant les entreprises de dix employés ou plus à faire un exercice d'équité salariale⁹. La loi a eu des conséquences positives; de 1997 à 2007, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est passé de 16,1 % à 12,8 %. Les mesures prévues dans la loi ont été reconduites et renforcées au fil des ans et depuis mars 2011, les entreprises doivent produire une déclaration annuelle du respect de l'équité salariale.

Le revenu moyen des femmes n'équivaut qu'à 78 % de celui des hommes¹⁰. Pour les femmes de 45 à 64 ans, cette proportion chute à 68,6 %. La faible présence des femmes à des postes de direction contribue à cette inégalité, d'où les dispositions prises pour

⁹ La Commission de l'équité salariale du Québec propose la définition suivante : il s'agit d'attribuer à des emplois traditionnellement occupés par des femmes un salaire égal à celui d'emplois traditionnellement occupés par des hommes, même si ces emplois sont différents, pourvu qu'ils soient de même valeur ou de valeur comparable dans l'entreprise. Le principe de l'équité salariale va plus loin que celui stipulant « un salaire égal pour un travail égal », puisqu'il exige « un salaire égal pour un travail différent mais équivalent », Commission de l'équité salariale du Québec, <http://www.ces.gouv.qc.ca/apropos/equite.asp>, page consultée le 13 février 2012.

¹⁰ Gouvernement du Québec, *L'égalité entre les hommes et les femmes au Québec : faits saillants*, 2010, p. 19.



assurer que les conseils d'administration des 24 sociétés d'État du Québec soient composés d'au moins 50 % de femmes. Il est également important de souligner que plus les femmes sont éduquées, moins l'écart de revenu avec les hommes est important. Par exemple, avec un niveau de scolarité comparable, le revenu des femmes équivaut à 92 % de celui des hommes lorsqu'elles sont titulaires d'un certificat universitaire, alors que cette proportion baisse à 53 % chez les femmes qui ont une 9^e année ou moins. L'accessibilité aux études s'avère donc cruciale pour l'épanouissement économique des femmes. Bien que parmi les diplômés universitaires et collégiaux on retrouve aujourd'hui une majorité de femmes, leurs choix de domaines d'études sont encore stéréotypés; elles sont moins nombreuses que les garçons à opter pour les domaines les plus lucratifs.

Les femmes consacrent, en moyenne, plus de temps que les hommes aux travaux ménagers et au soin des enfants et des aînés. En conséquence, elles sont également plus nombreuses à s'absenter du travail pour des raisons familiales et doivent vivre un stress additionnel en raison de l'accumulation de ces responsabilités. Le réseau québécois de garderies offre des services de garde à faible coût, ce qui permet de favoriser la conciliation travail-famille en allégeant le fardeau domestique des femmes. Aujourd'hui, plus de 205 000 enfants fréquentent un service de garde.

Parmi les lois et les mesures adoptées pour lutter contre la pauvreté au fil des ans, on retrouve la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, qui s'échelonne de 2006 à 2015. Elle a été traduite par de nombreuses mesures visant à réduire les écarts sociaux et salariaux entre les hommes et les femmes, notamment en favorisant la diversification des choix scolaires, en encourageant la persévérance dans les études, en soutenant les jeunes mères adolescentes, en appuyant les femmes entrepreneures et en facilitant la conciliation travail-famille. Le deuxième plan d'action pour la mise en œuvre de la politique, couvrant la période 2011-2015, tient compte des recommandations émises par les députés lors de l'étude en commission parlementaire du bilan des cinq premières années découlant d'un premier plan d'action pour 2006-2011.

Secrétariat du Réseau des femmes parlementaires des Amériques
Confédération parlementaire des Amériques

Assemblée nationale du Québec
1020, rue des Parlementaires, 6e étage
Québec (Québec) G1A 1A3 CANADA

Tél. : 418 644-2888
Fax : 418 643-1865

feminamericas@assnat.qc.ca

